



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 30 avril 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 02/2024 de la Municipalité du 9 février 2024 relatif à la convention de fusion des Communes de Veytaux et de Montreux,
- ouï** les rapports de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accepter la convention de fusion signée par les Municipalités de Veytaux et de Montreux, telle que remise avec le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du mardi 30 avril 2024.

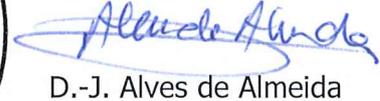
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida